

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Signature de la Charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens »**

L'an **deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures trente,**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en salle du Conseil municipal, en Mairie, sous la présidence de **Madame Alexandra ROSETTI**, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2022.

Date d'affichage : 22 juin 2022.

Conseillers présents :

Madame	Alexandra	ROSETTI	Maire
Monsieur	Christophe	BOISSONNADE	1 ^{er} Maire-adjoint
Madame	Moïna	GREENEP	2 ^{ème} Maire-adjointe
Monsieur	Jean-Michel	CHEVALLIER	3 ^{ème} Maire-adjoint
Madame	Catherine	HATAT	4 ^{ème} Maire-adjointe
Monsieur	Joël	DENEUX	5 ^{ème} Maire-adjoint
Madame	Elodie	DUCROHËT	6 ^{ème} Maire-adjointe
Madame	Valérie	COTTIN	8 ^{ème} Maire-adjointe
Monsieur	Franck	HUET	9 ^{ème} Maire-adjoint
Madame	Christiane	MASSIN	Conseillère municipale
Monsieur	Patrick	GENOU	Conseiller municipal
Madame	Jeanne	DANION	Conseillère municipale
Monsieur	Jean-Paul	LE HENANFF	Conseiller municipal
Monsieur	Alain	ROUX	Conseiller municipal
Madame	Véronique	DELALY	Conseillère municipale
Monsieur	Maurice	PAQUET	Conseiller municipal
Monsieur	Christophe	GOUX	Conseiller municipal
Madame	Sabrina	ANCEL	Conseillère municipale
Madame	Agnès	NOEL	Conseillère municipale
Monsieur	Jamil	LE MEUR	Conseiller municipal
Monsieur	Laurent	DEVIGNES	Conseiller municipal
Monsieur	Olivier	AFONSO	Conseiller municipal
Monsieur	Jérôme	BELMONT	Conseiller municipal
Madame	Nathalie	FERLIN	Conseillère municipale
Madame	Adélaïde	VANNIER	Conseillère municipale
Monsieur	Bernard	JOUSSELIN	Conseiller municipal
Madame	Béatrice	PIERRAT	Conseillère municipale
Monsieur	Jean	HACHE	Conseiller municipal

Conseillers absents excusés :

Monsieur Philippe MERELLI	7 ^{ème} Maire-adjoint
donne pouvoir à Monsieur Maurice PAQUET.	
Monsieur Alain CAFFIN	Conseiller municipal
donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER.	
Madame Marie-Aline GUIBAUDET	Conseillère municipale
donne pouvoir à Madame Valérie COTTIN.	
Madame Annabelle GAUTHERON	Conseillère municipale
donne pouvoir à Madame Catherine HATAT.	
Madame Alexandra IBRAHIM	Conseillère municipale
donne pouvoir à Jamil LE MEUR.	

- nombre de Conseillers en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 5
- absent : 0
- votants : 33
- non-votant : 0

Secrétaire de séance :

Monsieur Patrick GENOU.

Objet : Signature de la Charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens »

Sur proposition de Jeanne DANION, Conseillère municipale rapporteur à la Santé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens » proposée par Réseau Environnement Santé,

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Intérieures du 16 juin 2022,

Considérant que les perturbateurs endocriniens sont « *des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants* » (OMS 2002),

Considérant que l'organisation mondiale de la santé et le programme des Nations Unies pour l'environnement considère les perturbateurs endocriniens comme « *une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution* »,

Considérant que la stratégie nationale perturbateurs endocriniens adoptée en France en 2014, et confirmée en septembre 2019, a fixé comme objectif de « *réduire l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens* »,

Considérant que la Commission européenne a adopté en octobre 2020 la stratégie de l'union européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques avec l'ambition « zéro pollution » à l'horizon 2030,

Considérant que la résolution du Parlement européen, adoptée en juillet 2020, sur la stratégie de l'Union européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, invite notamment la Commission européenne à « soutenir la création d'un réseau européen de villes et de communautés locales sans perturbateurs endocriniens »,

Considérant que l'avis du Comité européen des régions sur les perturbateurs endocriniens, adopté en juin 2019, mentionne explicitement en exemple la Charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens »,

Considérant que la ville de Voisins-le-Bretonneux souhaite signer la Charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens » et s'engager à :

- 1 - **interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides** qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)) sur son territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions,
- 2- **réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens** dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens,
- 3- **favoriser l'information** de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens,
- 4- **mettre en place des critères d'éco conditionnalité** interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics,
- 5- **informer tous les ans les citoyens** sur l'avancement des engagements pris.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 33/33 voix),

AUTORISE Madame le Maire à signer la Charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens » et tout document y afférant.

Pour (33) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Moïna GREENEP, Jean-Michel CHEVALLIER, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Elodie DUCROHËT, Philippe MERELLI, Valérie COTTIN, Franck HUET, Christiane MASSIN, Patrick GENOU, Marie-Aline GUIBAUDET, Jeanne DANION, Alain CAFFIN, Jean-Paul LE HENANFF, Alain ROUX, Véronique DELALY, Maurice PAQUET, Christophe GOUX, Annabelle GAUTHERON, Sabrina ANCEL, Agnès NOEL, Jamil LEMEUR, Laurent DEVIGNES, Alexandra IBRAHIM, Olivier AFONSO, Jérôme BELMONT, Nathalie FERLIN, Adélaïde VANNIER, Bernard JOUSSELIN, Béatrice PIERRAT, Jean HACHE.

Abstention (0) - Contre (0)

Fait et délibéré le 27 juin 2022.
Extrait conforme à l'original,
Au registre sont les signatures,



Alexandra ROSETTI
Maire
Conseillère départementale

=====

Pour extrait conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal,
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 01/07/2022
et de la publication le : 01/07/2022



Alexandra ROSETTI
Maire
Conseillère départementale

Conformément à l'article L.2121-13 du Code général des collectivités territoriales, les documents relatifs à cette délibération sont consultables auprès du service Secrétariat général aux heures d'ouverture de la Mairie.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
078-217806884-20220627-2022-06-48-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022